

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 18 avril 2023 à 19h55 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h55.

2023-04-15

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption des états financiers 2022
3. Nomination de l'audit pour l'année 2023
4. MTQ – Compensation distribuée aux municipalités
5. Levée de la séance

Adoptée

2023-04-16

2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les états financiers pour l'année 2022 préparés, déposés et présentés par madame Anick Millaire, CPA auditrice de la firme Mayer Millaire et associés CPA inc.

Adoptée

2023-04-17

3. NOMINATION DE L'AUDIT POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la nomination de Mayer Millaire et Associés CPA inc. pour l'audit de l'année 2023.

Adoptée

2023-04-18

4. MTQ – COMPENSATION DISTRIBUÉE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 167 481 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'attester la véracité des frais encourus de 244 601 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2022 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2023-04-19

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h10.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire